

## Minorités linguistiques et société

# Entre confrontation et coopération : la représentation des intérêts des artistes et des travailleurs culturels de la francophonie canadienne

Guillaume Sirois

---

Revisiter la question du pouvoir en francophonie canadienne

Numéro 10, 2018

URI : [id.erudit.org/iderudit/1054101ar](https://id.erudit.org/iderudit/1054101ar)  
<https://doi.org/10.7202/1054101ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques  
/ Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities

[Découvrir la revue](#)

---

Citer cet article

Sirois, G. (2018). Entre confrontation et coopération : la représentation des intérêts des artistes et des travailleurs culturels de la francophonie canadienne. *Minorités linguistiques et société*, (10), 176–195. <https://doi.org/10.7202/1054101ar>

---

Tous droits réservés © Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities, 2018

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

---

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. [www.erudit.org](http://www.erudit.org)

## **Entre confrontation et coopération : la représentation des intérêts des artistes et des travailleurs culturels de la francophonie canadienne**

**Guillaume Sirois**

*Université de Montréal*

### **Résumé**

Cet article examine le rôle des groupes d'intérêt du secteur culturel dans l'élaboration de politiques publiques et les relations qu'ils entretiennent avec le gouvernement dans un tel contexte. L'analyse est basée sur une étude de cas, soit le conflit qui a opposé ces groupes d'intérêt au gouvernement lors du dévoilement du premier plan d'action gouvernemental sur les langues officielles en 2003. À partir de documents d'archives et d'entrevues avec les principaux protagonistes du conflit, l'article dégage trois tensions qui marquent l'activité de ces groupes d'intérêt : une confusion entre l'intérêt public et les intérêts particuliers, une ambiguïté dans les relations avec le fonctionnariat et une rivalité entre les différents groupes d'intérêt. L'article permet ainsi de dégager une perspective critique sur l'action des groupes d'intérêt du secteur culturel et de mieux comprendre leurs rapports avec les membres de la communauté politique au sein de laquelle ils sont actifs.

### **Abstract**

This article examines the role of cultural interest groups in the development of public policies and the relations they maintain with government in such a context. The analysis is based on a case study: the conflict between these interest groups and the government that erupted when it unveiled its first official languages action plan in 2003. Drawing on archival documents and interviews with the key protagonists in this conflict, the article exposes three tensions that characterize the activity of these interest groups: confusion between personal interest and public interest, ambiguous relations with the civil service and rivalry between the various interest groups. Thus, the article provides a critical perspective of the activity of interest groups in the cultural sector and a better understanding of their relations with members of the policy community within which they are active.

Lorsque l'on envisage la question du pouvoir dans la francophonie canadienne, on ne peut se contenter d'étudier les institutions politiques officielles puisque les communautés francophones en situation minoritaire contrôlent relativement peu d'entre elles. Par contre, les francophones du Canada ont su mettre en place un ensemble d'organisations chargées du double mandat de travailler au développement des communautés dans différents secteurs (santé, jeunesse, immigration, etc.), mais aussi de représenter leurs communautés et de faire valoir leurs principales revendications politiques. C'est une dimension du pouvoir qui n'a certainement pas échappé aux spécialistes des communautés francophones qui ont consacré plusieurs travaux à l'étude de la gouvernance des communautés (Wallot, 2005 ; Cardinal, Lang et Sauv , 2008 ; Andrew, Hubbard et Paquet, 2012 ; Cardinal et Forgues, 2015). Or, certains travaux critiques (Forgues, 2015) parlent d sormais de gouvernance asym trique pour caract riser la relation qui existe aujourd'hui entre l' tat et le milieu associatif car ce dernier est de plus en plus confin  au r le de gestionnaire d'activit s communautaires au d triment d'une certaine ind pendance institutionnelle.

Dans le cadre de ce num ro, qui invite   faire un retour sur la question du pouvoir, notre article s'int resse aux milieux associatifs, non pas dans leurs fonctions de groupe communautaire  ouvrant au d veloppement sur le terrain, mais plut t dans leurs fonctions de groupe d'int r t, au moment o  ils se font porte-parole des revendications de leur secteur. L'article est bas  principalement sur une  tude de cas, soit le conflit qui s'est nou  entre le gouvernement f d ral et les groupes d'int r t du secteur culturel<sup>1</sup> au moment du d voilement du premier plan d'action gouvernemental pour les langues officielles, en 2003. Le concept de gouvernance, sur lequel nous reviendrons dans la premi re section de l'article, est largement associ    une gestion d centralis e bas e sur des modes de d cision consensuels qui impliquent des n gociations et des compromis entre les parties prenantes, qui discutent sur un pied d' galit  (Baron, 2003). Dans un tel contexte, le conflit est g n ralement sciemment  vit  par les partenaires puisqu'il implique une forme de confrontation qui semble antith tique avec la stabilit  des relations qu'impose le r gime de gouvernance. Or, le conflit que nous  tudions ici a  t  un moment fondateur du positionnement politique des groupes d'int r t du secteur culturel de la francophonie canadienne.

En effet, le 12 mars 2003, St phane Dion, alors pr sident du Conseil priv  et ministre des Affaires intergouvernementales dans le gouvernement de Jean Chr tien, d voile son plan d'action pour les langues officielles. Intitul  proph tiquement *Le prochain acte : un nouvel  lan pour la dualit  linguistique canadienne* (Canada, 2003), le plan est pr sent  comme un

---

1. Le r seau des groupes d'int r t des milieux culturels dans la francophonie canadienne est constitu  principalement de deux types d'organismes : d'une part, des organismes provinciaux/territoriaux charg s de repr senter l'activit  culturelle francophone sur l'ensemble du territoire canadien ; d'autre part, des organismes disciplinaires qui adoptent une perspective nationale pour travailler au d veloppement de la pratique artistique professionnelle en fran ais au pays. La F d ration culturelle canadienne-fran aise (FCCF) agit comme organisme parapluie et rassemble l'ensemble de ces organismes de repr sentation au sein d'un r seau commun.

tournant majeur dans l'histoire du bilinguisme au pays car il implique un grand nombre de ministères et d'organismes fédéraux<sup>2</sup> et des investissements records de 751 millions de dollars répartis sur 5 ans. La mesure est alors sans précédent; aucun plan de cette nature et présentant un tel niveau d'investissement n'ayant encore été élaboré au pays<sup>3</sup> (Hayday, 2005; Fraser, 2006). Si la vaste majorité des représentants des communautés francophones réagit très favorablement<sup>4</sup> à l'annonce du gouvernement, la réponse du milieu culturel est tout autre. En effet, la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) publie le jour même un communiqué de presse dans lequel elle se dit déçue de constater que la culture est complètement absente du nouveau plan d'action. Avec ce communiqué, la FCCF engage le milieu culturel de la francophonie canadienne dans l'une des campagnes politiques les plus importantes de son histoire.

Notre étude de cas est basée sur une analyse des communautés/réseaux politiques. Ce type d'analyse constitue désormais une approche bien établie pour étudier les processus d'élaboration des politiques publiques (Thatcher, 1998). Ancrée dans la recherche empirique, cette approche nous permet d'étudier les conditions de participation des groupes d'intérêt – ici spécifiquement un ensemble d'organisations représentant le secteur culturel – aux communautés politiques au pays. Notre analyse nous conduit à poser des questions sur le rôle spécifique des groupes d'intérêt dans l'élaboration des politiques publiques et sur les relations qu'ils entretiennent avec d'autres acteurs de la communauté politique, et ainsi à mettre au jour un certain nombre de tensions qui naissent des interactions entre les différents membres d'une communauté politique. Au final, notre analyse permet de dégager une perspective critique sur le travail des groupes d'intérêt, particulièrement sur les groupes du secteur culturel.

Pour procéder à l'étude de ce cas, nous avons mené une recherche en deux temps. D'abord, un travail dans les archives de la FCCF nous a permis de reconstituer le déroulement des événements grâce à une série de documents historiques produits par les groupes d'intérêt, le cabinet du ministre et la fonction publique<sup>5</sup>. Dans un deuxième temps, nous

2. Les principaux ministères et organismes impliqués sont les suivants : Patrimoine canadien, Secrétariat du Conseil du Trésor, Santé Canada, Développement des ressources humaines Canada, Industrie Canada, Justice Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Bureau du Conseil privé, Affaires intergouvernementales.
3. Ce type de plan quinquennal pour les langues officielles a d'ailleurs été maintenu à la suite de l'échéance du premier plan en 2008. Rebaptisé *Feuille de route pour la dualité linguistique* par le gouvernement conservateur, le plan 2008-2013 augmentait les investissements totaux à 1,1 milliard de dollars. Un plan comparable a été adopté pour la période 2013-2018. Enfin, en 2018, le gouvernement libéral a présenté le plan d'action pour les langues officielles intitulé *Investir dans notre avenir* qui couvre la période 2018-2023.
4. Par exemple, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) publie le jour même un communiqué intitulé « *Plan Dion* » sur les langues officielles : un plan global axé sur les résultats, dit la FCFA, qui souligne les moyens mis en place par le gouvernement et le processus de consultation.
5. Les archives de la FCCF nous ont permis d'avoir accès à un ensemble de documents (lettres, communiqués de presse, documents de positionnement, documents gouvernementaux, discours, etc.). Une liste des principaux documents consultés est présentée de manière chronologique à l'annexe 1.

avons effectué une série d'entrevues avec des intervenants qui étaient alors des deux côtés de la table de négociation<sup>6</sup>.

Avant de plonger dans l'analyse de ce cas, l'article propose dans une première section un survol de quelques éléments-clés de la littérature sur les mouvements sociaux et les groupes d'intérêt afin de mettre en place les principaux concepts qui seront utiles à l'analyse. Dans une deuxième section, l'article analyse le cas étudié pour mettre au jour les circonstances dans lesquelles les groupes d'intérêt ont été en mesure d'exercer un certain pouvoir sur l'élaboration des politiques publiques. La troisième section établit des constats par rapport au cas présenté, alors que la dernière section montre comment ces constats sont révélateurs de trois tensions qui se trouvent au cœur de l'action des groupes d'intérêt des milieux culturels.

### **Survol de la littérature : l'étude du pouvoir des groupes d'intérêt**

Cette section pose un regard théorique sur un ensemble de concepts nécessaires à l'analyse. Il s'agit d'abord de situer cette étude au sein des travaux sur la gouvernance, puis de définir les termes centraux pour notre analyse de « communauté politique » et de « groupe d'intérêt », avant de jeter un regard à la littérature sur les pratiques de représentation des intérêts dans les milieux culturels.

L'action des groupes d'intérêt s'inscrit dans ce qu'il convient d'appeler un régime de gouvernance, terme qui a largement pénétré les cercles universitaires qui s'intéressent à la question du pouvoir, mais également le vocabulaire de ceux qui exercent le pouvoir (Kjaer, 2004). Or, le terme est polysémique (Capeller et Simoulin, 2003) et réfère à un ensemble de définitions en fonction de son domaine d'application. Pour synthétiser ces utilisations, nous proposons que le concept est employé en référence à trois niveaux décisionnels interreliés. D'abord, à un niveau administratif, le terme « gouvernance » est largement utilisé pour signifier les modes de prise de décision à l'intérieur d'une organisation et la distribution du pouvoir entre ses différentes instances. Puis, à un niveau politique, la gouvernance s'est développée comme un concept capable de prendre en compte les relations de pouvoir qui s'établissent entre différents acteurs au sein de réseaux de collaboration et/ou de confrontation. Enfin, à un niveau global, le concept permet de penser la fluidité des relations d'influence entre différentes arènes de prise de décision (par exemple, dans le contexte canadien, les rapports entre le provincial, le fédéral et l'international). Ainsi, comme définition synthétique de la gouvernance, on peut dire qu'il s'agit de l'ensemble des processus formels et informels par lesquels un ensemble d'acteurs actifs à différents niveaux décisionnels interviennent pour influencer l'élaboration de politiques publiques (Raboy et Padovani, 2010).

---

6. Nous avons effectué cinq entretiens semi-directifs au cours de l'automne 2015. Ces entrevues en profondeur ont été menées avec deux personnes qui ont occupé des fonctions-clés au sein du réseau des groupes d'intérêt de la francophonie canadienne, ainsi que trois fonctionnaires qui ont travaillé au ministère du Patrimoine canadien et au Conseil privé.

Une telle définition va donc au-delà de l'hypothèse selon laquelle le régime actuel de gouvernance serait une façon de rendre la gestion de l'État apolitique en y faisant régner les règles du management efficace (Deneault, 2013). Nous voyons plutôt dans le concept de gouvernance une façon de réintroduire la question du pouvoir (Baron, 2003) dans l'étude de l'élaboration des politiques publiques. En effet, il apparaît aujourd'hui impératif de prendre en compte un ensemble d'acteurs impliqués dans l'élaboration de telles politiques (Capeller et Simoulin, 2003). Comme le régime actuel tend à brouiller les frontières entre les domaines privé et public (Baron, 2003), le concept de gouvernance implique de porter une attention particulière aux réseaux (Cardinal et Forgues, 2015), car il s'agit là du premier lieu où se forment les politiques publiques.

L'étude des réseaux et des communautés politiques a fait l'objet d'une importante discussion, principalement en sciences politiques, sur les enjeux théoriques et heuristiques qu'implique une telle approche (van Waarden, 1992; Dowding, 1995; Thatcher, 1998; Marsh et Smith, 2000). Plusieurs auteurs (Jordan, 1990; Richardson, 2000) insistent sur le caractère stable des « communautés politiques » qui sont constituées d'acteurs qui envisagent leur participation sur le mode de la continuité et des relations à long terme. La communauté politique se différencie ainsi du réseau politique ad hoc qui se forme autour d'un enjeu spécifique et qui regroupe des acteurs ayant un intérêt particulier par rapport à cet enjeu. Or, cette caractéristique des communautés politiques colore l'action de ces participants, qui développent une expérience commune à travers une série de communications et de rencontres régulières. Par conséquent, les participants à la communauté politique cherchent à éviter les actions draconiennes qui pourraient mettre dans l'embarras d'autres membres de la communauté. On privilégie plutôt des relations à long terme qui permettent d'entrer en négociation lors de l'élaboration d'un ensemble de politiques publiques qui unissent les acteurs au sein de la communauté politique. On peut donc définir les communautés politiques de la manière suivante : « All actors or potential actors with a direct or indirect interest in a policy area or function who share a common "policy focus," and who, with varying degrees of influence shape policy outcomes over the long run » (Coleman et Skogstad, 1990 : 25).

Partant d'une telle définition des communautés politiques, on peut déduire que les groupes d'intérêt doivent désormais être considérés comme partie intégrante de celles-ci en régime de gouvernance. Les recherches universitaires sur les mouvements sociaux et les groupes d'intérêt (Young et Everitt, 2004; Jordan et Maloney, 2007; Smith, 2005; Unsicker, 2013; Brady et Paquin, 2017) se sont abondamment penchées sur la question de la définition des groupes de la société civile qui se donnent comme mandat de représenter les intérêts de leurs membres auprès des décideurs politiques. Si les termes pour désigner ces groupes

peuvent varier<sup>7</sup>, on les définit généralement comme des groupes qui cherchent à influencer les politiques publiques, sans toutefois souhaiter prendre le pouvoir eux-mêmes (Young et Everitt, 2004). Il faut par ailleurs situer ces groupes d'intérêt au sein des mouvements sociaux. Ces derniers ont généralement un caractère beaucoup plus large et peuvent relier une pluralité d'acteurs – parmi lesquels certains groupes d'intérêt –, souvent de manière informelle, autour d'un vaste objectif politique commun (ex. droits des femmes, des gays et lesbiennes, etc.). Si les mouvements sociaux utilisent souvent des tactiques englobantes (rassemblements, manifestations, etc.), les groupes d'intérêt sont généralement beaucoup plus pointus dans leurs actions (réunions, participation à des consultations, etc.) et parlent au nom d'un groupe de membres bien établi et relativement stable.

Les groupes d'intérêt sont souvent présentés comme l'un des fondements mêmes de la démocratie : les droits fondamentaux des citoyens en régime démocratique incluent le droit de libre association et le droit de faire connaître ses opinions politiques librement. Cela fait de ces organisations une forme de démocratie de premier niveau que plusieurs théoriciens (Smith, 2005) présentent comme une alternative au militantisme au sein des partis politiques, qui est actuellement en déclin. Ainsi, la prolifération au cours des trois dernières décennies d'organisations représentant les intérêts les plus variés serait intimement liée à une perte de confiance dans la capacité des institutions politiques formelles à représenter les intérêts particuliers de certains groupes identitaires (Jordan et Maloney, 2007).

Si l'étude des groupes d'intérêt est désormais bien développée, très peu de chercheurs se sont intéressés spécifiquement à cette activité dans le domaine des arts et de la culture. Dans la tradition américaine, les activités d'« arts advocacy » peuvent regrouper tout un ensemble de pratiques qui visent de manière très large à faire valoir l'importance des arts et de la culture dans la société. Ainsi, tout un pan de la littérature spécialisée sur le sujet est consacré à l'éducation artistique d'abord à l'école, puis tout au long de la vie (Buck, 2014; Modrick, 1998; Rademaker, 2007). Toutefois, si l'on cherche à se concentrer de manière plus particulière sur les activités de groupes d'intérêt qui visent spécifiquement à influencer l'élaboration des politiques culturelles<sup>8</sup>, la littérature est très peu exhaustive. En effet, celle-ci est dominée par la question des meilleurs arguments à mettre de l'avant dans les campagnes

---

7. En effet, les termes « groupe d'intérêt », « groupe de pression », « groupe d'intérêts spéciaux », « groupe de représentation », « groupe d'advocacy » et « groupe de lobbying » sont tour à tour utilisés pour nommer ces organisations. Certains de ces termes sont utilisés spécifiquement pour mettre l'accent sur le fait que ces groupes représentent les intérêts de certains groupes de la population et pour laisser entendre qu'ils court-circuitent le processus démocratique, dans lequel tous peuvent s'exprimer. Nous avons adopté le terme « groupe d'intérêt » puisqu'il est largement répandu dans la littérature et relativement neutre.

8. Gattinger et Saint-Pierre (2011) définissent le domaine des politiques culturelles comme étant celui de « l'appui et la protection de la production culturelle d'une société ainsi que l'accès des membres de cette dernière à la production culturelle ». Pour les groupes d'intérêt, la première question en cette matière demeure souvent celle du soutien de l'État à la création et à la production d'œuvres par le biais de programmes de financement, bien que les questions de réglementation ou celles reliées au rôle des grandes institutions culturelles du pays soient régulièrement à l'ordre du jour.

de représentation (Bumgarner Gee, 2002 ; Costa et coll., 2001 ; Hall, 2005). Cette littérature, rédigée par des auteurs qui n'hésitent pas à se présenter eux-mêmes comme des « arts advocates », discute largement des avantages intrinsèques de la pratique artistique (Jensen, 2003), de ses retombées économiques (Madden et Bloom, 2001, 2004) ou de ses bienfaits sociaux (Hawkins, 2012). Ainsi, très peu d'études s'intéressent aux moyens mis en place par les groupes d'intérêt du secteur culturel pour exercer une influence sur l'élaboration des politiques publiques qui les concernent.

### **Étude de cas : le rapport de force comme base du pouvoir des groupes d'intérêt**

La campagne politique des milieux culturels franco-canadiens en réaction au plan d'action s'amorce réellement deux jours après l'annonce de celui-ci. En effet, Pierre Raphaël Pelletier, alors président de la FCCF, et Marc Haentjens, consultant proche de la FCCF, publient le 14 mars 2003 dans le quotidien *Le Devoir* une lettre ouverte (Pelletier et Haentjens, 2003) qui dénonce vertement l'absence de la culture dans le plan. En fait, la seule mention explicite de la culture dans le document se résume à une seule phrase : « Il ne faut pas oublier non plus le secteur artistique et culturel, où des progrès ont été accomplis, mais où certaines difficultés persistent » (Canada, 2003 : 37). Ainsi, la grande absente pour Pelletier et Haentjens, c'est la culture, qui est beaucoup plus qu'un secteur parmi tant d'autres, mais plutôt le réel lien social des communautés francophones. Ils écrivent :

[...] la culture vivante, actuelle, inspirante qui nous habite et nous nourrit dans toutes les sphères de la création et qui fait que nous ne sommes pas seulement des parlants français ou des francophiles (ou pire : des ayants-droit), mais des membres à part entière de l'espace francophone. (Pelletier et Haentjens, 2003)

Nos entretiens ont permis de constater que cette réaction des milieux culturels causera la surprise chez tous les acteurs de la communauté politique. D'une part, les milieux culturels sont surpris d'être exclus de ce plan d'action alors qu'ils ont l'impression à cette époque d'entretenir une relation étroite avec les fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien, tout comme ils pensent aussi avoir été des partenaires actifs et efficaces dans le processus d'élaboration de cette politique publique<sup>9</sup>. Or, la surprise est tout aussi grande du côté gouvernemental car les fonctionnaires responsables du plan considèrent avoir mené de larges consultations avec les représentants des communautés francophones<sup>10</sup>. De même, au cabinet du ministre, on se

9. En effet, le 20 janvier 2003, soit environ deux mois avant le dévoilement du plan d'action, la FCCF (2003b) publiait un communiqué de presse intitulé *Le message est passé auprès du ministre Dion*, dans lequel l'organisme faisait état de sa rencontre du 17 janvier 2003 avec le ministre. Le communiqué mentionnait l'ouverture apparente du ministre Dion à l'inclusion des arts et de la culture dans le plan d'action alors en préparation.

10. Une ancienne fonctionnaire parmi ceux qui ont été responsables de l'élaboration du plan dira lors d'un entretien : « Je me sentais en bataille contre des alliés. »



surprend de cette réaction singulière, alors que le gouvernement vient d'annoncer la somme la plus importante destinée aux langues officielles dans l'histoire du pays.

Si les groupes d'intérêt du milieu culturel se lancent dans cette bataille, c'est bien parce qu'ils se sentent en position de faire pression sur le gouvernement et éventuellement de faire modifier cette politique qu'ils jugent défavorable. D'où ce sentiment leur vient-il? Pour les anciens représentants de la FCCF, la réponse est sans équivoque : si les groupes de représentation veulent être en mesure de se faire entendre, il est primordial d'établir un rapport de force avec les représentants gouvernementaux. L'un d'entre eux commente : « Si on n'a pas le rapport de force, on est cuit! On va accoucher d'une souris! » Pourtant, le rapport de force peut s'avérer difficile à construire pour des organisations qui sont perpétuellement dans une relation de dépendance financière envers l'État.

Dans le cas qui nous occupe, le rapport de force a été construit par la FCCF en suivant deux temporalités différentes. Dans une perspective à long terme, la FCCF a entrepris, dans la seconde moitié des années 1990, une campagne de dénonciation qui avait pour slogan central « 50 cennes pour 1 piastre ». Comme le slogan l'indique, la FCCF soutenait alors que les arts et la culture dans les communautés francophones ne recevaient que la moitié des sommes attribuées dans les milieux majoritaires. Ainsi, en utilisant un discours basé essentiellement sur le principe d'égalité de l'accès au financement offert par l'État, ainsi que sur les responsabilités du gouvernement fédéral en matière de langues officielles, la FCCF a pu devenir un acteur crédible de la communauté politique des langues officielles au pays, mais aussi amorcer une relation de travail avec les fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien<sup>11</sup>.

Or, le rapport de force s'établit aussi selon un calendrier beaucoup plus court lorsque survient cette annonce gouvernementale. Selon une ancienne responsable de la FCCF, c'est le « sentiment d'injustice » lié à la publication de ce plan d'action qui a galvanisé les troupes et fait en sorte que les milieux culturels se sont mobilisés autour d'une série d'actions qui visaient à mettre de la pression sur le ministre<sup>12</sup>. En plus de la lettre ouverte évoquée précédemment, les membres et partenaires rédigent au cours des semaines qui suivent l'annonce une série de lettres et de communiqués de presse dénonçant l'absence de leur secteur dans

11. En juin 1998, le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des arts du Canada, le Centre national des arts et la FCCF annoncent une nouvelle entente pour le développement des arts et de la culture dans la francophonie canadienne. L'entente est alors accompagnée d'un plan d'action qui contient un certain nombre d'initiatives sur lesquelles les partenaires concentreront leurs efforts au cours des trois années de l'entente (1998-2001). Connue sous le nom « d'entente multipartite », cette entente a été renouvelée à trois reprises depuis cette date et est devenue un mécanisme essentiel du dialogue entre l'État et les communautés francophones dans le domaine des arts et de la culture.

12. Le 8 avril 2003, la FCCF publie un communiqué de presse qui donne une bonne idée de l'allure qu'a prise la campagne presque un mois après le dévoilement du plan. Intitulé *Les arts et la culture dans le plan Dion : la FCCF intensifie ses démarches*, le communiqué fait un sommaire des revendications et annonce plusieurs actions que la FCCF entend mener pour faire connaître celles-ci auprès des élus et des fonctionnaires.

le plan. Par ailleurs, la FCCF coordonne également une campagne pour s'assurer que des représentants culturels seront présents à tous les arrêts du ministre, qui effectue alors une tournée du pays pour présenter son plan. La revendication des groupes d'intérêt est alors très claire : l'ajout d'un axe « arts et culture » dans le plan d'action comportant des investissements ciblés de 9,5 millions de dollars par année pour un total de 47,5 millions de dollars sur 5 ans<sup>13</sup>. Cette série d'actions mises en place par les groupes d'intérêt change donc leur position stratégique au sein de la communauté politique : de partenaires conciliants ils deviennent les membres d'une coalition hostile à la politique proposée par le gouvernement.

Le ministre a été particulièrement irrité par les interventions incessantes des groupes culturels et a reproché publiquement à ceux-ci de n'avoir pas fait leur travail lors des consultations publiques. Il a affirmé par exemple qu'ils ne s'étaient manifestés qu'à la dernière minute, alors que le plan était déjà largement écrit<sup>14</sup>. Le ministre n'a jamais accédé à la demande d'ajout d'un axe « arts et culture » dans son plan, mais il a tout de même accepté qu'un montant de 19 millions de dollars prévu initialement dans le plan pour les Programmes d'appui aux langues officielles (PALO) puisse soutenir des initiatives culturelles<sup>15</sup>.

## Principaux constats : une série de malentendus entre les membres de la communauté politique

Le conflit qui a opposé les groupes d'intérêt des milieux culturels et le gouvernement lors de cet épisode s'explique en grande partie par une série de trois malentendus qui se sont glissés dans les relations qu'entretiennent les membres de cette communauté politique. Nous décrivons ici brièvement ces trois malentendus.

Un premier malentendu est survenu entre le ministre et les groupes d'intérêt sur les visées du plan d'action. En effet, les fonctionnaires impliqués dans l'élaboration du plan

---

13. Il faut noter que ces revendications précises n'ont pas été incluses de manière explicite dans les présentations faites au ministre ou aux membres de son cabinet avant le dévoilement du plan d'action. Elles apparaissent plutôt groupées ainsi pour la première fois dans un document qui accompagne une lettre envoyée par la FCCF au ministre Dion le 19 mars 2003, soit une semaine après l'annonce du plan. La FCCF soutiendra toutefois que certaines de ces revendications avaient été présentées aux membres du cabinet du ministre Dion, alors que d'autres étaient incluses dans le document général préparé par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) et présenté au ministre en mai 2002.

14. Le 24 mars 2003, le ministre Dion comparait devant le Comité sénatorial permanent sur les langues officielles. Le lendemain de son témoignage, il est rapporté dans plusieurs journaux francophones que le ministre accuse les milieux culturels d'être venus le rencontrer seulement en janvier 2003 pour discuter de la place des arts et de la culture dans le plan pour les langues officielles. La FCCF réagit fortement à une telle déclaration, rappelant dans sa lettre au ministre et dans son communiqué de presse ses actions antérieures et dénonçant l'attitude du ministre.

15. Ce montant semble d'ailleurs avoir servi de base aux programmes culturels des deux plans gouvernementaux pour les langues officielles qui ont suivi. En effet, le second plan (*Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013*) prévoyait des investissements totaux dans le secteur des arts et de la culture de 23,5 millions de dollars, alors que le plan suivant (*Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018*) octroyait un total de 22,5 millions à ce secteur.

expliquent que le ministre avait alors comme préoccupation première de faire des langues officielles un sujet interministériel et donc de mettre à contribution certains de ses collègues qui demeureraient généralement en dehors de telles discussions. L'un des fonctionnaires rencontrés ajoute qu'il aurait été très difficile de faire accepter au Conseil des ministres que de nouvelles sommes soient attribuées aux arts et à la culture, parce que ce secteur avait reçu des investissements majeurs dans les années précédentes<sup>16</sup>. Pourtant, les actions publiques entreprises par les groupes d'intérêt lors de leur campagne ont tout de même permis que certaines sommes prévues dans le plan soient investies dans leur secteur. Selon l'évaluation d'un ancien fonctionnaire du ministère du Patrimoine canadien, c'est en fait une très large part de la somme de 19 millions de dollars reçue par les Programmes d'appui aux langues officielles qui a été attribuée à des projets culturels<sup>17</sup>.

Un second malentendu s'est par ailleurs immiscé dans la relation entre les fonctionnaires et les groupes d'intérêt. Comme ceux-ci entretenaient à cette époque une relation très étroite avec le ministère du Patrimoine canadien, ils semblent avoir présumé que leurs enjeux de développement étaient très bien connus du gouvernement et qu'il n'était donc pas nécessaire de formuler des demandes spécifiques pour le plan d'action<sup>18</sup>. Or, ce dernier ne s'élaborait pas au ministère du Patrimoine, mais plutôt au Conseil privé. Certains fonctionnaires du Ministère confient tout de même s'être sentis responsables de la crise : pendant que les groupes d'intérêt leur reprochaient de ne pas avoir su représenter adéquatement leurs

16. En plus de l'entente multipartite que nous avons évoquée précédemment, le gouvernement canadien a mis sur pied à cette époque deux initiatives importantes pour le développement des arts au pays et dans la francophonie canadienne. En mai 2001, le gouvernement du Canada annonçait l'initiative *Un avenir en art*, qui regroupait un ensemble de nouveaux programmes pour soutenir le développement des arts et de la culture dans l'ensemble du pays. Cette initiative représentait alors un investissement supplémentaire de 500 millions de dollars sur 3 ans. De plus, le ministère du Patrimoine canadien lançait en juin 2000 le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO), un programme qui visait à favoriser l'émergence de nouveaux partenariats entre les communautés de langue officielle et les différents ministères et organismes du gouvernement canadien. Plusieurs partenariats dans le domaine des arts et de la culture ont été conclus grâce à ce programme.

17. Il n'existe pas d'étude portant spécifiquement sur cette question qui permettrait de savoir exactement quel pourcentage de cette somme a été octroyé à des projets artistiques et culturels. Toutefois, l'étude *Sommaire des investissements envers la francophonie canadienne au sein des grandes institutions culturelles fédérales : étude longitudinale 1997-2007*, publiée par la FCCF en novembre 2008, indique effectivement une augmentation importante des sommes octroyées aux projets culturels dans le cadre des programmes d'appui aux langues officielles du ministère du Patrimoine canadien à partir de l'année financière 2005-2006.

18. Dans les mois qui ont précédé le dévoilement du plan d'action, les représentants des milieux culturels ont mené une série d'actions pour s'assurer que les arts et la culture trouveraient une place dans le plan : lettres au cabinet du ministre, rencontres avec le personnel politique et, enfin, rencontre avec le ministre lui-même. Or, lors de ces échanges, les représentants des milieux culturels ont présenté des documents généraux sur les enjeux des arts et de la culture dans la francophonie canadienne. Par exemple, lors de la rencontre avec le chef de cabinet du ministre en décembre 2001, on lui a remis un plan triennal de développement des arts et de la culture. Lors de la rencontre avec le ministre en janvier 2003, on lui a remis un argumentaire soulignant les liens étroits entre la langue et la culture. Ce document exprime le souhait que la culture soit reconnue comme un élément essentiel de promotion de la langue, ce qui devrait s'accompagner d'un « ensemble de mesures permettant de soutenir de façon beaucoup plus engageante le développement artistique et culturel dans nos communautés ». Le document ne contient toutefois pas de demandes ciblées et chiffrées. Celles-ci ont été formulées clairement *a posteriori* dans un document accompagnant une lettre au ministre datée du 19 mars 2003.

revendications au sein de l'appareil gouvernemental, les responsables politiques les blâmaient plutôt pour ne pas avoir su les prévenir qu'un plan sans mesure spécifique pour le secteur culturel pouvait mener à une situation explosive. De leur côté, les fonctionnaires du Conseil privé ont été fort surpris de se retrouver d'un coup en guerre contre certains groupes d'intérêt alors qu'ils avaient travaillé en étroite collaboration avec les organismes parapluies lors du processus d'élaboration du plan. Selon une ancienne fonctionnaire, le choix de travailler uniquement avec les organismes parapluies visait un double objectif : il s'agissait d'une part de porter un regard transversal sur les besoins des communautés afin d'avoir une approche équilibrée, mais aussi d'inciter les différents secteurs à travailler ensemble pour définir leurs besoins.

Conséquemment, un dernier malentendu a existé entre les différents groupes d'intérêt quant aux priorités à mettre de l'avant dans le plan gouvernemental. Dans leur correspondance avec le ministre, les milieux culturels soulignent à plusieurs occasions leurs contributions aux tables de concertation de la francophonie canadienne<sup>19</sup>. Or, si les arts et la culture étaient effectivement présents dans le document synthèse produit par les communautés francophones, force est de constater que cette priorité n'a pas eu le même poids que d'autres dans les délibérations finales du Conseil privé. Le ministre lui-même utilisa d'ailleurs cet élément comme ligne de défense lorsque le débat s'envenima, en soulignant que les représentants des milieux culturels n'avaient pas été aussi efficaces que ceux d'autres secteurs dans leurs efforts de représentation.

## **Discussion : Tensions au cœur de l'action des groupes de représentation**

Cette analyse de cas permet de dégager trois tensions importantes qui se trouvent au cœur de l'action des groupes d'intérêt dans les milieux des arts et de la culture. Ces tensions seront présentées successivement dans la section qui suit. Si de telles tensions sont ici exacerbées par le contexte minoritaire, il n'en demeure pas moins qu'elles marquent plus largement l'action des groupes d'intérêt des milieux culturels, que ce soit en contexte minoritaire ou majoritaire.

### ***Confusion entre l'intérêt public et les intérêts particuliers***

Dans le domaine des arts, les groupes d'intérêt font régulièrement appel à deux types d'arguments pour élaborer leur discours sur l'importance des arts dans la société et, corollairement, sur la pertinence de consacrer des fonds publics à ce secteur. Ainsi, il est devenu

---

19. Dans les communications qui ont suivi l'annonce du plan gouvernemental, la FCCF insiste à plusieurs reprises sur le rôle que les représentants des arts et de la culture ont joué dans le cadre du processus de consultation de la francophonie canadienne. Par exemple, dans sa lettre au ministre Dion datée du 8 avril 2003, la FCCF souligne que, dans le document intitulé *Des communautés en action : politique de développement global à l'égard des communautés francophones et acadienne en situation minoritaire*, « les priorités du secteur des arts et de la culture de la francophonie canadienne figuraient en bonne place ».

commun de parler de bénéfiques « intrinsèques » et « instrumentaux » de l'art (Holden, 2004). Le premier terme fait référence à un ensemble d'arguments invoqués pour soutenir que l'art constitue un élément de première importance pour toute société développée puisqu'il incarne des fonctions esthétiques et critiques essentielles (Jensen, 2002). Le second terme regroupe plutôt les arguments utilisés pour affirmer que la présence de l'art contribue à améliorer un ensemble de dimensions de la vie en société (développement économique, cohésion sociale, réponse aux problèmes sociaux, etc.) (Belfiore et Bennett, 2008). Dans la francophonie canadienne, il s'ajoute à cet appareillage argumentaire un plaidoyer identitaire – qui emprunte partiellement aux deux types d'arguments – par lequel on soutient que c'est par les activités culturelles que s'exprime l'identité culturelle unique des communautés, ce qui les distingue de toute autre identité francophone dans le monde. Le document remis par la FCCF au ministre en janvier 2003 (FCCF, 2003a) était largement bâti sur cet argument.

Invariablement, l'ensemble des arguments déployés par les groupes d'intérêt s'appuie sur l'intérêt public pour justifier des investissements dans le secteur des arts et de la culture. Dans une perspective où l'on définit l'intérêt public comme étant ce qui bénéficie à tous ou du moins à une part considérable de la société (van Cuilenburg et McQuail, 2003), ou encore ce qui contribue au bien-être social, économique et culturel d'une société (Iosifidis, 2011), la présence des arts dans les communautés francophones peut être en effet assimilée à l'intérêt public. Or, demander des investissements dans ce secteur, c'est du même coup demander que les membres représentés par l'organisation aient accès à plus de ressources. C'est particulièrement le cas dans un contexte minoritaire où les groupes d'intérêt ont un nombre de membres relativement restreint et où ils demandent régulièrement des programmes réservés aux organismes culturels de la francophonie canadienne. Nous nous trouvons ici sur la frontière floue qui sépare le bien commun – la présence des arts dans la société – et les avantages particuliers que des individus ou des organisations souhaitent obtenir pour réaliser leurs projets.

Cette tension nous ramène à la question des modalités d'action des groupes d'intérêt du secteur culturel et appelle la question de leur légitimité dans le processus d'élaboration des politiques culturelles. La frontière qui sépare l'intérêt public et les intérêts privés est parfois relativement poreuse pour ces groupes d'intérêt. En effet, comme le souligne Berkhout (2013), ces groupes se trouvent dans une situation de perpétuelle négociation entre deux logiques d'action : une « logique d'appui » par laquelle ils cherchent à développer et à conserver le soutien à leur cause de la part des membres, et une « logique d'influence » par laquelle ils cherchent à porter leur message de la manière la plus efficace possible auprès des décideurs. Ainsi, les revendications de financement pour les milieux des arts et de la culture se trouvent au confluent de ces deux logiques puisqu'elles permettent à la fois de porter un discours sur l'importance des arts dans la sphère publique, mais aussi d'offrir de possibles avantages tangibles aux membres de l'organisation.

### **Ambiguïtés dans la relation entre les groupes d'intérêt et le fonctionariat**

Le cas à l'étude montre clairement que les groupes d'intérêt dans le domaine culturel entretiennent parfois des relations très étroites, mais aussi ambiguës, avec les fonctionnaires. Le développement du milieu associatif est intimement lié à l'organisation de l'État puisque celui-ci s'appuie largement sur les groupes communautaires pour offrir des services à la population. Cette relation a d'ailleurs été qualifiée de néocorporatisme (Forgues, 2010) puisqu'elle implique un lien financier étroit qui tend à maintenir le milieu associatif dans une forme de dépendance vis-à-vis de l'État. Si les fonds publics contribuent grandement au fonctionnement de ces groupes, ils induisent aussi une distorsion profonde dans leur relation avec la fonction publique, particulièrement au moment de crises. En effet, une telle situation favorise l'établissement d'une forme de « marchandage » entre ces deux types d'acteurs de la communauté politique. Ainsi, les tactiques et les stratégies des groupes d'intérêt prennent la couleur de cette nouvelle relation. Comme le soulignent Young et Everitt (2004 : 79) : « Receiving government funding may also encourage a group to favour mainstream tactics over more radical or “outsider” types of actions. » Il ne s'agit plus de descendre dans la rue pour dénoncer une situation, mais plutôt d'aller s'asseoir dans une salle de réunion pour négocier des aménagements favorables à la cause qu'on défend. Dans un tel contexte, entrer ouvertement en conflit sur une question de politique publique devient un geste inhabituel, voire draconien, qui peut être perçu comme inopportun par la fonction publique.

D'autre part, la proximité entre les groupes d'intérêt et le fonctionariat se trouve exacerbée par le processus de consultation au moment de l'élaboration de politiques publiques. En effet, comme une fonctionnaire interrogée le souligne, la fonction publique s'appuie fortement sur les groupes d'intérêt pour trouver l'information et les arguments nécessaires à la défense de certaines mesures qu'elle souhaite inclure dans les politiques publiques. Ce commentaire est aussi révélateur de l'attitude de plusieurs fonctionnaires rencontrés, qui n'hésitent pas à adopter une posture proche de celle des groupes d'intérêt à l'intérieur même de l'appareil gouvernemental. C'est ce que décrit par exemple l'une de nos informatrices lorsqu'elle se qualifie de « fonctionnaire-entrepreneure », alors qu'une autre explique comment elle a milité pendant des années à l'intérieur de son unité administrative pour que soit conçu un programme spécifique destiné au développement culturel dans les communautés francophones. Cette « grassroots bureaucracy », comme l'appelle Jessica Rich (2013), apporte plus que de simples alliés aux groupes d'intérêt, mais de véritables co-militants engagés dans une lutte commune. C'est dans cette perspective que certains fonctionnaires évoquaient lors des entretiens un sentiment de trahison à l'égard des tactiques plus offensives utilisées par les groupes d'intérêt.

### **Compétition entre les groupes d'intérêt**

Au Canada, il y a des centaines de groupes d'intérêt dans tous les secteurs, qui interviennent auprès du gouvernement sur divers dossiers et selon des méthodes parfois très contrastées. Ainsi, il y a donc une compétition entre ces groupes, qui cherchent à obtenir l'oreille d'un ministre ou d'un député au moment opportun. C'est bien là que réside tout le savoir-faire des groupes d'intérêt. Dans le cas analysé ici, ce sont tous les groupes d'intérêt préoccupés par les langues officielles qui souhaitent être entendus par le ministre et les fonctionnaires responsables de l'élaboration du plan.

Cette compétition pour l'attention du gouvernement favorise une certaine enflure du discours des groupes d'intérêt, qui cherchent tous à situer leur perspective au-dessus des autres et ainsi à démontrer l'importance de la cause qu'ils défendent. Selon Young et Everitt (2004), les leaders de ces groupes sont ainsi constamment incités à exagérer leurs affirmations, à prolonger les conflits ou à s'engager dans des coups publicitaires, et ce, au risque de simplifier ou d'amplifier les phénomènes documentés par la recherche (Madden et Bloom, 2001). Malgré les études qui constatent le caractère polysémique de la culture dans la francophonie canadienne (Forest et Gilbert, 2010), les groupes d'intérêt du secteur des arts et de la culture n'hésitent pas à adopter un discours essentialiste par rapport à leur domaine d'activité, faisant de celui-ci un élément indispensable pour tous en toutes circonstances. Dans la francophonie canadienne, les arts et la culture sont présentés par les groupes d'intérêt comme la pierre angulaire de l'expression d'une identité culturelle distincte afin de justifier la présence de ce secteur dans toute intervention gouvernementale destinée au développement des communautés. Or, les exagérations et approximations qui peuvent naître d'un tel discours essentialiste tendent à discréditer les groupes d'intérêt, qui sont alors perçus par les responsables de l'élaboration des politiques publiques comme les porteurs d'un discours partiel focalisé sur un seul aspect du développement des communautés. La crédibilité d'un tel discours est donc constamment remise en question par les décideurs, qui s'attribuent le rôle d'arbitres au sein de la communauté politique, chargés d'équilibrer les différentes visions qui s'affrontent.

### **Conclusion**

L'introduction d'une nouvelle politique publique constitue invariablement une forme de défi posé aux communautés politiques, dont les modes de fonctionnement s'articulent généralement autour de la stabilité et de la négociation sur des terrains connus. L'introduction d'un plan d'action gouvernemental pour les langues officielles en 2003 constituait une innovation pour la communauté politique des langues officielles au pays. Les groupes d'intérêt du secteur culturel ont alors répondu à cette nouveauté sur un mode tout aussi inhabituel en régime de gouvernance, celui de la confrontation.

Le retour sur ce conflit nous a permis de mieux comprendre comment s'articule le pouvoir des groupes d'intérêt à travers le rapport de force qu'ils établissent par leur discours et par les relations qu'ils entretiennent avec d'autres membres de la communauté politique à laquelle ils participent. Notre analyse de l'activité de ces groupes d'intérêt nous a permis de relever trois tensions qui se trouvent au cœur des stratégies déployées par ces groupes. Celles-ci sont faites d'un fin mélange de tactiques tantôt hostiles, tantôt coopératives (Suman et Rossman, 2000) par lesquelles les groupes d'intérêt visent à faire valoir des revendications tout en conservant des liens étroits avec les autres membres de la communauté politique. Si la confrontation peut s'avérer risquée pour les relations à long terme, elle permet aux groupes d'intérêt de se démarquer et d'obtenir certains gains pour leurs membres. Plus de 15 ans après le conflit analysé ici, on peut affirmer que la confrontation n'a pas endommagé durablement les relations entre les groupes d'intérêt du secteur culturel et les autres membres de la communauté politique, car ces groupes ont repris un mode de collaboration continue tant avec les fonctionnaires de Patrimoine canadien qu'avec les autres groupes d'intérêt de la francophonie canadienne.

Qu'ils évoluent en milieu majoritaire ou minoritaire, les milieux culturels au pays sont souvent prompts à entrer en confrontation avec le gouvernement, particulièrement sur la question du financement public des arts et de la culture. Des études similaires sur d'autres groupes d'intérêt des milieux culturels ou des études comparatives avec d'autres secteurs – ce qui demeure pour le moment embryonnaire (Hudon, 2008) – pourraient éventuellement nous renseigner davantage sur les modes de fonctionnement propres à la représentation des intérêts dans les milieux culturels.

## Références

- ANDREW, Caroline, Ruth HUBBARD et Gilles PAQUET (dir.) (2012). *Gouvernance communautaire : innovations dans le Canada français hors Québec*, Ottawa, Invenire.
- BARON, Catherine (2003). « La gouvernance : débat autour d'un concept polysémique », *Droit et société*, vol. 54, n° 2, p. 329-349.
- BELFIORE, Eleonora, et Oliver BENNETT (2008). *The social impact of the arts: An intellectual history*, New York, Palgrave Macmillan.
- BERKHOUT, Joost (2013). « Why interest organizations do what they do: Assessing the explanatory potential of “exchange” approaches », *Interest Groups & Advocacy*, vol. 2, n° 2, p. 227-250.
- BRADY, Jean-Patrick, et Stéphane PAQUIN (dir.) (2017). *Groupes d'intérêt et mouvements sociaux*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- BUCK, Ralph (2014). « World alliance for arts education: A reflection upon seven years of advocacy », *International Journal of Education through Art*, vol. 10, n° 2, p. 189-203.



- BUMGARNER GEE, Constance (2002). « The “use and abuse” of arts advocacy and consequences for music education », *Arts Education Policy Review*, vol. 103, n° 4, p. 3-21.
- CANADA (2003). *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne. Le plan d'action pour les langues officielles*, Ottawa, Gouvernement du Canada.
- CANADA (2008). *Feuille de route pour la dualité linguistique : agir pour l'avenir* (en vigueur jusqu'au 31 mars 2013), Ottawa, Gouvernement du Canada.
- CANADA (2013). *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018* (en vigueur jusqu'au 31 mars 2018), Ottawa, Gouvernement du Canada.
- CAPELLER, Wanda, et Vincent SIMOULIN (2003). « La gouvernance : du programme de recherche à la transdisciplinarité », *Droit et société*, vol. 54, n° 2, p. 301-305.
- CARDINAL, Linda, et Éric FORGUES (dir.) (2015). *Gouvernance communautaire et innovations au sein de la francophonie néobrunswickoise et ontarienne*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- CARDINAL, Linda, Stéphane LANG et Anik SAUVÉ (2008). « Les minorités francophones hors Québec et la gouvernance des langues officielles : portrait et enjeux », *Francophonies d'Amérique*, n° 26, p. 209-233.
- COLEMAN, William D., et Grace SKOGSTAD (dir.) (1990). *Policy communities and public policy in Canada*, Mississauga, Copp Clark Pitman.
- COSTA, A.M., S.L. GREEN, S.C. HAEDICKE, G. HUMPHRIES MARDIROSIAN, D. MARTIN, J. SCHILDCROUT et M. WEINBERG (2001). « Arts advocacy roundtable », *Theatre Topics*, vol. 11, n° 1, p. 89-105.
- DENEAULT, Alain (2013). *Gouvernance : le management totalitaire*, Montréal, Lux.
- DOWDING, Keith (1995). « Model or metaphor? A critical review of the policy network approach », *Political Studies*, vol. 43, n° 1, p. 136-158.
- FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE (FCCF) (2003a). *Des liens étroits entre langue et culture, ou pourquoi la culture devrait figurer en première place dans le plan d'action du gouvernement canadien sur les langues officielles*, Ottawa, FCCF.
- FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE (FCCF) (2003b). *Le message est passé auprès du ministre Dion*, communiqué, 20 janvier.
- FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE (FCCF) (2008). *Sommaire des investissements envers la francophonie canadienne au sein des grandes institutions culturelles fédérales : étude longitudinale 1997-2007*, Ottawa, FCCF.
- FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA (FCFA) (2003). « *Plan Dion* » sur les langues officielles : un plan global axé sur les résultats, dit la FCFA, communiqué, 12 mars.
- FOREST, Mariève, et Anne GILBERT (2010). « Le sort de la culture dans la francophonie canadienne : le discours du milieu associatif en contexte », *Recherches sociographiques*, vol. 51, n° 3, p. 365-387.
- FORGUES, Éric (2010). « La gouvernance des communautés francophones en situation minoritaire et le partenariat avec l'État », *Politique et Sociétés*, vol. 29, n° 1, p. 71-90.

- FORGUES, Éric (2015). « Ni verticale, ni horizontale : la gouvernance communautaire au sein de la francophonie en situation minoritaire au Canada », *Revue gouvernance*, vol. 12, n° 1.
- FRASER, Graham (2006). *Sorry, I don't speak French: Confronting the Canadian crisis that won't go away*, Toronto, McClelland & Stewart.
- GATTINGER, Monica, et Diane SAINT-PIERRE (dir.) (2011). *Les politiques culturelles provinciales et territoriales du Canada : origines, évolutions et mises en œuvre*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- HALL, Jason Y. (2005). « Lobbying for arts and culture: From the culture wars to the rise of new issues », *Journal of Arts Management, Law, and Society*, vol. 35, n° 3, p. 227-238.
- HAWKINS, Julie (2012). « Leveraging the power of individuals for arts advocacy », *Journal of Arts Management, Law, and Society*, vol. 42, n° 3, p. 128-140.
- HAYDAY, Matthew (2005). *Bilingual today, united tomorrow: Official languages in education and Canadian federalism*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- HOLDEN, John (2004). *Capturing cultural value: How culture has become a tool of government policy*, Londres, DEMOS.
- HUDON, Pierre-André (2008). *Les effets des réformes administratives sur les activités des organismes de représentation des intérêts*, Ottawa, Conférence canadienne des arts.
- IOSIFIDIS, Petros (2011). *Global media and communication policy*, New York, Palgrave Macmillan.
- JENSEN, Joli (2002). *Is art good for us? Beliefs about high culture in American life*, Lanham, Rowman & Littlefield.
- JENSEN, Joli (2003). « Expressive logic: A new premise in arts advocacy », *Journal of Arts Management, Law, and Society*, vol. 33, n° 1, p. 65-80.
- JORDAN, Grant (1990). « Sub-governments, policy communities and networks: Refilling the old bottles? », *Journal of Theoretical Politics*, vol. 2, n° 3, p. 319-338.
- JORDAN, Grant, et William A. MALONEY (2007). *Democracy and interest groups: Enhancing participation?*, New York, Palgrave Macmillan.
- KJAER, Anne Mette (2004). *Governance*, Cambridge, Polity Press.
- MADDEN, Christopher, et Taryn BLOOM (2001). « Advocating creativity », *International Journal of Cultural Policy*, vol. 7, n° 3, p. 409-436.
- MADDEN, Christopher, et Taryn BLOOM (2004). « Creativity, health and arts advocacy », *International Journal of Cultural Policy*, vol. 10, n° 2, p. 133-156.
- MARSH, David, et Martin SMITH (2000). « Understanding policy networks: Towards a dialectical approach », *Political Studies*, vol. 48, n° 1, p. 4-21.
- MODRICK, James E. (1998). « Promoting a future for arts education: Distinguishing education policy from arts advocacy », *Arts Education Policy Review*, vol. 100, n° 1, p. 27-31.

- PELLETIER, Pierre Raphaël, et Marc HAENTJENS (2003). « Le plan Dion : un rendez-vous manqué », lettre ouverte, *Le Devoir*, 14 mars.
- RABOY, Marc, et Claudia PADOVANI (2010). « Mapping global media policy: Concepts, frameworks, methods », *Communication, Culture & Critique*, n° 3, p. 150-169.
- RADEMAKER, Linnea L. (2007). « An arts advocacy group performs community arts education: Community development with implications for K-12 arts education policymaking », *Arts Education Policy Review*, vol. 108, n° 3, p. 25-33.
- RICH, Jessica A.J. (2013). « Grassroots bureaucracy: Intergovernmental relations and popular mobilization in Brazil's AIDS policy sector », *Latin American Politics and Society*, vol. 55, n° 2, p. 1-25.
- RICHARDSON, Jeremy (2000). « Government, interest groups and policy change », *Political Studies*, vol. 48, n° 5, p. 1006-1025.
- SMITH, Miriam (2005). *A civil society? Collective actors in Canadian political life*, Peterborough, Broadview Press.
- SUMAN, Michael, et Gabriel ROSSMAN (dir.) (2000). *Advocacy groups and the entertainment industry*, Londres, Praeger.
- THATCHER, Mark (1998). « The development of policy network analyses: From modest origins to overarching frameworks », *Journal of Theoretical Politics*, vol. 10, n° 4, p. 389-416.
- UNSICKER, Jeff (2013). *Confronting power: The practice of policy advocacy*, Sterling, Kumarian Press.
- VAN CUILENBURG, Jan, et Denis MCQUAIL (2003). « Media policy paradigm shifts: Towards a new communications policy paradigm », *European Journal of Communication*, vol. 18, n° 2, p. 181-206.
- VAN WAARDEN, Frans (1992). « Dimensions and types of policy networks », *European Journal of Political Research*, vol. 21, n° 1-2, p. 29-52.
- WALLOT, Jean-Pierre (dir.) (2005). *La gouvernance linguistique : le Canada en perspective*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.
- YOUNG, Lisa, et Joanna EVERITT (2004). *Advocacy groups*, Vancouver, UBC Press.

## Annexe 1 : Liste des principaux documents d'archive consultés

- 15 octobre 2001 Lettre de la FCCF à Stéphane Dion, président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales
- 17 janvier 2003 Document de positionnement de la FCCF *Des liens étroits entre langue et culture, ou pourquoi la culture devrait figurer en première place dans le plan d'action du gouvernement canadien sur les langues officielles*
- 20 janvier 2003 Communiqué de presse de la FCCF : *Le message est passé auprès du ministre Dion*
- 12 mars 2003 Communiqué de presse de la FCCF : *Plan d'action quinquennal sur les langues officielles : Où sont les arts et la culture dans le plan Dion?*
- 19 mars 2003 Lettre de Pierre Raphaël Pelletier (président de la FCCF) à Stéphane Dion
- 24 mars 2003 Compte rendu du témoignage de Stéphane Dion devant le Comité sénatorial permanent sur les langues officielles
- 8 avril 2003 Lettre de Pierre Raphaël Pelletier (président de la FCCF) à Stéphane Dion  
Communiqué de presse de la FCCF : *Les arts et la culture dans le plan Dion : la FCCF intensifie ses démarches*
- 10 avril 2003 Lettre de Pierre Raphaël Pelletier (président de la FCCF) au ministère du Patrimoine canadien
- 30 avril 2003 Lettre de Stéphane Dion à la FCCF
- 23 mai 2003 Lettre du ministère du Patrimoine canadien à la FCCF
- 24 juillet 2003 Lettre de Stéphane Dion à l'Alliance culturelle de l'Ontario
- 11 décembre 2003 Transcriptions de discours de Stéphane Dion
- 19 mars 2004 Lettre de la FCCF à Hélène Chalifour Scherrer, ministre du Patrimoine, et Pierre Pettigrew, ministre responsable des langues officielles
- 31 mai 2004 Document de positionnement de la FCCF *Pour une action culturelle holistique en milieu minoritaire francophone au Canada ou La joie de créer du sens*
- 12 décembre 2006 Mémoire de la FCCF au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes dans le cadre du renouvellement du Plan d'action pour les langues officielles, intitulé *D'un axe arts et culture dans le cadre du renouvellement du plan d'action pour les langues officielles*

## **Mots clés**

groupes d'intérêt, arts et culture, francophonie canadienne, gouvernance, communauté politique

## **Keywords**

interest groups, arts and culture, Canadian Francophonie, governance, policy community

## **Correspondance**

[guillaume.sirois@umontreal.ca](mailto:guillaume.sirois@umontreal.ca)